

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015

**Convocation** : 16 mars 2015

**Affichage** : 27 mars 2015

Le 23 mars 2015, à 19 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

**Présents** : AUBERTIN Florence, BRALLET Chantal, BOULISSET Samuel, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTE Sophie, GUILLARD Martine, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José.

**Secrétaire de séance** : DUBREUIL Didier

Le compte-rendu de la séance du 9 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 1- AFFECTATION ES RESULTATS 2014

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014, à savoir :

- **Fonctionnement** :

○ Excédent 2014	137 206.79 €
○ Excédent 2013 reporté	329 575.19 €
○ Excédent Synd des perceptions	364.43 €
Soit un excédent de fonctionnement de	467 146.41 €

- **Investissement** :

○ Déficit 2014	- 41 222.21 €
○ Déficit reporté 2013	- 4 449.34 €
○ Excédent Synd des perceptions	+ 2 958.67 €
○ Restes à réaliser 2014	- 3 770.00 €
Soit un besoin de financement de	- 46 482.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2014 comme suit :

Affectation au besoin de financement investissement (001) :	46 482.78 €
Résultat reporté en fonctionnement :	420 663.63 €

## 2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition des taxes locales directes 2015.

Il rappelle les taux d'imposition 2014 :

- Taxe d'habitation 16.50 %
- Taxe foncière (bâti) 21.49 %
- Taxe foncière (non bâti) 47.99 %

Les services fiscaux de l'Etat ayant augmenté les bases d'imposition de 0.9 %, cela entrainera une hausse des recettes, pour la commune, de 4 423 €.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas augmenter le taux des taxes locales communales pour cette année 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux des taxes locales par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique pour 2015, soit :
  - o **Taxe d'habitation** 16.50 %
  - o **Taxe foncière (bâti)** 21.49 %
  - o **Taxe foncière (non bâti)** 47.99 %

### 3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur Daniel MORIN, adjoint chargé des finances, présente les propositions du budget primitif de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les dotations de l'Etat diminuent. La Dotation forfaitaire diminuera d'environ 8 % par rapport à 2014, soit une baisse de 8 200 €.

D'autre part, le Grand Chalon versait jusqu'à cette année une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 83 045 €. A partir de 2015, cette dotation sera divisée par deux, soit 41 522 € pour le fonctionnement. La deuxième partie (montant maximum pour la commune 44 947 €) sera versée en section investissement, si la commune réalise des travaux correspondant à un montant minimum de 90 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le budget primitif 2015 tel qu'il a été présenté, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
  - **Fonctionnement** 856 000 €
  - **Investissement** 484 412 €

### 4- PARTICIPATION FINANCIERE 2015 AUX CENTRES DE LOISIRS DU GRAND CHALON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2015 le montant de la participation financière octroyée aux familles de la commune de La Charmée qui fréquentent les centres de loisirs du Grand Chalon (Saint-Rémy, Varennes-le-Grand, Saint-Loup-de-Varennes, Lux.....) pour les enfants, âgés entre 3 et 12 ans. Cette participation sera versée pour les vacances scolaires de pâques, et juillet/août 2015. Le montant proposé est 6 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une aide de 6 € par jour et par enfant âgé entre 3 et 12 ans, fréquentant les centres de loisirs du Grand Chalon.
- **DIT** que cette aide sera valable uniquement pour les vacances scolaires de Pâques et Juillet/Août 2015, sans limitation de jours.

### 5- QUESTIONS DIVERSES

- **TRAVAUX VOIRIES** : réfection de l'accotement (affaissement) vers le pont de la Corne par la pose de tuyaux et remblaiement pour un montant de 1 700 € H.T.  
Pose d'encrochement vers le 2<sup>ème</sup> pont de la rue Larcher afin de sécuriser les abords pour un montant de 900 € H.T.
- **Compte-rendu de réunions** :
  - Mme Danielle MORIN : compte-rendu de la commission accessibilité au Grand Chalon
  - M. Gilbert LAMBERTET : compte-rendu réunion SIE Chalon sud-ouest.
- **DON DU SANG**: prochaine collecte **MERCREDI 6 MAI**, salle polyvalente à La Charmée.

La séance est levée à 21 H 45

Fait à LA CHARMÉE, le 27 mars 2015  
Le Maire, Vincent OBLED

